

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2022-2024

ENTRE LE MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET FRANCE VOLONTAIRES



PRÉAMBULE ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



Suite à la crise sanitaire mondiale et face aux défis nombreux qu'elle représente pour l'atteinte des objectifs de développement durable, France Volontaires doit mobiliser son expertise et son rôle de plateforme de l'écosystème du volontariat international d'échange et de solidarité (VIES) pour favoriser la coordination pour la relance de tous les dispositifs d'engagement citoyen à l'international contribuant à la politique de coopération, d'aide au développement et de solidarité internationale de la France, y compris dans leurs aspects de réciprocité.

La modification du statut de France Volontaires, suite au rapport de l'IGAE et conformément aux recommandations de la Cour des comptes, doit conduire à transformer cette association en groupement d'intérêt public (GIP). Cette réforme doit apporter des solutions aux interrogations soulevées par la Cour des comptes. Elle doit également constituer une opportunité pour que France Volontaires clarifie son cadre d'actions, définisse ses priorités en cohérence avec les ambitions de la politique de coopération et de développement portée par l'Etat français et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et révise ses modes de gestion en vue d'une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources publiques et des divers dispositifs de soutien au développement du volontariat solidaire à l'international.

Le volontariat, en ce qu'il permet aux citoyennes et citoyens de s'engager au service des biens communs mondiaux, s'inscrit dans la palette de leviers et outils de la politique de coopération et de solidarité internationale de la France, au même titre que les prêts, les dons ou l'expertise. En 2019, année de référence, 6 559 volontaires (dont plus de 300 envoyés par France Volontaires), tous dispositifs confondus, ont réalisé une mission à l'international, auxquels peuvent être ajoutés les 251 volontaires de réciprocité en France. S'y ajoutent plusieurs milliers de bénévoles et volontaires envoyés par les associations partenaires de l'Etat: réseau Cotravaux et autres organisations d'éducation populaire et de scoutisme.

Les dispositifs de volontariat français prennent en compte le droit d'initiative des organisations d'envoi : les projets/activités de volontariat portés par ces structures s'inscrivent dans une tradition ancienne de coopération avec les organisations de la société civile et des collectivités territoriales, leur permettant de mobiliser leurs réseaux et de développer leurs activités avec le soutien de l'Etat, en accord avec les priorités thématiques et géographiques de la politique de coopération française.

Le modèle d'engagement français à l'international diverge donc sensiblement des dispositifs mis en place par certains pays du CAD de l'OCDE, où les missions de volontariats sont organisées directement par des agences nationales.

Le Corps de la paix (Peace Corps), agence du gouvernement des Etats-Unis, envoie ainsi par exemple des volontaires américains pour des missions de 27 mois dans plus de 60 pays. Près de 7 300 volontaires ont été envoyés en 2019 pour intervenir sur des domaines aussi variés que la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, la promotion l'entrepreneuriat, etc. Le budget total de l'agence est évalué à 410M\$ par an. D'autres agences telles que la JICA (Japan International Cooperation Agency – environ 1500 volontaires pour 130M\$ par an) et la KOICA (Korea International Cooperation Agency – environ 5000 volontaires pour 100 M\$ par an) appuient les politiques d'aide au développement de leurs pays respectifs en déployant des volontaires sur des missions d'accompagnement et de renforcement de compétences.

Conformément aux conclusions du Conseil interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) de 8 février 2018 : « En matière de mobilisation citoyenne, la France **augmentera son effort** de développement de l'engagement citoyen, notamment au travers des dispositifs de volontariats internationaux. **L'engagement citoyen est réaffirmé comme levier transversal d'action de la politique de développement et de solidarité.** ». Le volontariat, reconnu comme tel par la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021, constitue donc un instrument à part entière, dont il est nécessaire d'assurer la meilleure cohérence avec les autres leviers de la politique de développement solidaire de la France. Il est donc primordial que le futur GIP favorise la coordination de l'ensemble des acteurs de la sphère du volontariat solidaire à l'international, pour assurer la meilleure intégration et le développement de cet apport humain désintéressé dans les programmes de coopération, dans un souci de cohérence et d'accroissement de l'impact des missions de volontariat, au plus près des besoins de terrain.

L'appui au développement de dispositifs de volontariat nationaux dans les pays partenaires permet de soutenir un modèle d'engagement citoyen attaché au principe de la réciprocité et de l'apport mutuel. A l'heure où les tentations de repli sont fortes, le volontariat a une double efficacité tant en faveur de la solidarité qu'au développement d'un esprit de participation active dans l'espace public.

France Volontaires mettra son expertise au service de la promotion de l'engagement auprès de toutes les générations et notamment les jeunes, en France et à l'international, comme l'une des réponses nécessaires aux défis du développement renforcés par la crise sanitaire mondiale.



En ce sens, la mission d'intérêt général confiée à France Volontaires repose sur deux piliers, assurant la cohérence de l'ensemble de ses missions :

1 PLATEFORME PROMOUVANT LA COHÉRENCE DE TOUS LES VOLONTARIATS SOLIDAIRES À L'INTERNATIONAL

1.1 France Volontaires instance de dialogue au niveau national

France Volontaires favorise la coordination des acteurs du volontariat de solidarité (ce qui exclut de fait les formes spécifiques de volontariat que sont le volontariat international en entreprise – VIE – et le volontariat international en administration – VIA), en favorisant le dialogue entre les institutions publiques, les collectivités locales, les associations et collectifs du volontariat et les autres parties prenantes : chercheurs, fondations et entreprises (y compris de l'économie sociale et solidaire) amenées à devenir des acteurs clés du secteur dans le cadre de leurs démarches RSE. Ouverte et attentive aux évolutions de l'engagement citoyen, elle accueille les nouveaux acteurs engagés dans le développement d'un volontariat international de qualité qui s'inscrivent dans la démarche et les valeurs de la plateforme. France Volontaires favorise le développement qualitatif et quantitatif des dispositifs de volontariat international d'échange et de solidarité à l'international et appuie l'Etat ainsi que l'ensemble des acteurs du secteur.

1.2 Le nécessaire recentrage sur une logique de programmes et d'expérimentations

Afin de rechercher la meilleure cohérence entre l'ensemble des initiatives des divers acteurs du secteur, et pour démultiplier l'impact des missions de volontariat, France Volontaires favorise le développement, la mobilisation et la prise en compte de toutes les parties prenantes : les postes diplomatiques, les autorités nationales, les partenaires et les structures d'envoi et d'accueil de volontaires. En ce sens, le GIP doit adopter un rôle de facilitateur de consortiums et partenariats, identifier à travers son réseau de nouvelles opportunités de partenariats de missions pour les acteurs du volontariat international d'échange et de solidarité. Parallèlement, le GIP veille à la mutualisation des pratiques et au renforcement de la qualité des projets, dans un souci constant d'inclusion et de responsabilité. Il facilite les évolutions stratégiques des projets, en mettant en place des initiatives pilotes et de nouvelles pratiques.

France Volontaires a développé depuis 10 ans une expertise en termes de projets internationaux réunissant des acteurs et partenaires issus de secteurs et pays différents. Afin de favoriser une élévation des ambitions et perspectives des acteurs du volontariat international d'échange et de solidarité, notamment les associations d'envoi et les collectivités territoriales, le GIP doit impulser des programmes multi-acteurs, qui permettront de solliciter des bailleurs, français, européens, voire internationaux, et d'assurer un accès à une meilleure diversité de financements pour l'ensemble des parties prenantes.

Ces programmes viennent appuyer les priorités géographiques et thématiques de la politique de développement de la France. Les volontaires envoyés par le GIP le sont uniquement dans le cadre de programmes ou d'expérimentations spécifiques, comme outils et leviers, sources de développement de nouveaux partenariats, nécessaires à la relance et au renforcement des dispositifs de volontariat à l'international. France Volontaires fait évoluer le modèle de prise en charge des volontaires portés directement par ses soins pour assurer une meilleure cohérence avec les modalités de financement accordées par les autres acteurs.

1.3 Le rôle primordial du réseau des Espaces Voluntariats et des antennes territoriales

Ce rôle de plateforme du volontariat international d'échange et de solidarité existe tant en France qu'à l'international, par l'intermédiaire du réseau des Espaces Voluntariat (EV). Les EV sont une spécificité française et un point fort du volontariat français. France Volontaires dispose de 24 espaces voluntariats dans les pays accueillant le plus grand nombre de volontaires.

Ils sont conçus comme des centres de ressources, qui accompagnent notamment les volontaires ou les candidats au volontariat relevant de dispositifs français : ils assurent ainsi une mission d'accueil des volontaires de tout statut, et sensibilisent activement les publics hors-cadre contre les dérives du volontourisme. Facilitant et développant les interactions entre les publics cibles (volontaires, organismes d'envoi, organismes d'accueil), ils peuvent être mobilisés pour faciliter l'identification de nouveaux projets de qualité et le suivi des projets menés par les membres et ils participent à l'organisation des dispositifs de sécurité (en lien avec l'ambassade et les autorités nationales). Les EV sont également des acteurs incontournables dans la définition de la politique de réciprocité, y compris en identifiant les structures et les bassins d'envoi, et en accompagnant les processus de recrutement de futurs volontaires dans leur pays d'implantation. Ils sont insérés dans le dispositif de l'Etat français dans les pays d'implantation, notamment en lien avec les SCAC (par NDI circulaire en 2018, le MEAE a rappelé aux ambassades que les EV faisaient partie intégrante du dispositif français à l'international) et sont associés aux conseils locaux de développement.

Les antennes de France Volontaires, dans les régions et territoires de France métropolitaine et dans les Outre-Mer, assurent une mission d'appui et de mise en réseau, particulièrement à l'intention des collectivités territoriales, en lien avec les réseaux régionaux multi-acteurs, les DRAJES et les organisations membres, afin de les accompagner dans leurs politiques de soutien à l'engagement international. Dans le cadre de la stratégie globale de la plateforme, elles informent et sensibilisent les acteurs sur toutes les formes de volontariat international de solidarité, leur apportent un soutien pour une meilleure compréhension et appropriation de celles-ci, facilitent les mises en relation avec les Espaces-Voluntariats, favorisent l'émergence de programmes de volontariat multi-acteurs innovants et le développement de l'engagement citoyen à l'international et en réciprocité dans tous les territoires.





2 RÉFÉRENCE ET EXPERTISE DU VOLONTARIAT SOLIDAIRE FRANÇAIS

2.1 Devenir la référence numérique en matière de volontariat international d'échange et de solidarité

France Volontaires doit devenir la référence numérique de l'écosystème du volontariat à l'international, pour assurer la sensibilisation de toutes et de tous et l'accès du plus grand nombre aux dispositifs de volontariat à l'international et pour valoriser l'action de ses membres et partenaires notamment locaux et mieux faire connaître leurs projets. Cette ambition digitale doit s'appuyer sur un site puissant inséré dans une stratégie de communication active sur les différents réseaux sociaux et l'ensemble des registres de communication (événements, publications...). La plateforme numérique de référence du GIP doit avoir l'ambition d'héberger la majorité des missions de volontariat des acteurs du secteur, en tenant compte des spécificités de recrutement des membres. Elle doit également mettre en avant les appels à projets dédiés, ainsi que les guides et ressources associés. France Volontaires assure le développement de campagnes de sensibilisation grand public, notamment sur les réseaux sociaux, pour toucher tous les citoyens en capacité de s'engager à l'international et promouvoir un volontariat de qualité. Elle doit également veiller à promouvoir une plus grande diversité de publics qui s'engagent dans ces dispositifs de solidarité internationale. L'adéquation entre le nombre d'offres disponibles et le nombre de candidats mobilisés devra être intégrée dans la stratégie globale du GIP, afin de ne pas susciter de déceptions face à un désir d'engagement rendu impossible par l'absence d'offres suffisantes, et afin de ne pas nourrir les dérives constatées par certaines structures commerciales (volontourisme).

2.2 Favoriser la reconnaissance du VIES et incarner une force d'appui au développement et à l'analyse de son impact

Afin de favoriser une forte ambition en matière d'engagement citoyen français et de favoriser les synergies, France Volontaires veille à sa reconnaissance et sa prise en compte par l'ensemble des décideurs publics dans les instruments de la politique française de développement et de coopération, y compris en ce qui concerne la coopération décentralisée. Elle veille notamment au déploiement d'actions spécifiques à destination des territoires d'Outre-Mer, à l'appui de dispositifs européens.

France Volontaires, grâce à son réseau et en cohérence avec les orientations du ministère quant aux géographies prioritaires, appuie les institutions publiques nationales des Etats partenaires pour favoriser l'émergence de dispositifs d'engagement citoyens en cohérence avec la protection des biens publics mondiaux et la lutte contre les inégalités (aide à la conception et l'élaboration des programmes nationaux). Elle représente la France aux conférences et rencontres des organisations internationales afin de favoriser l'inscription de l'engagement citoyen solidaire à l'international et du volontariat dans les cadres internationaux.

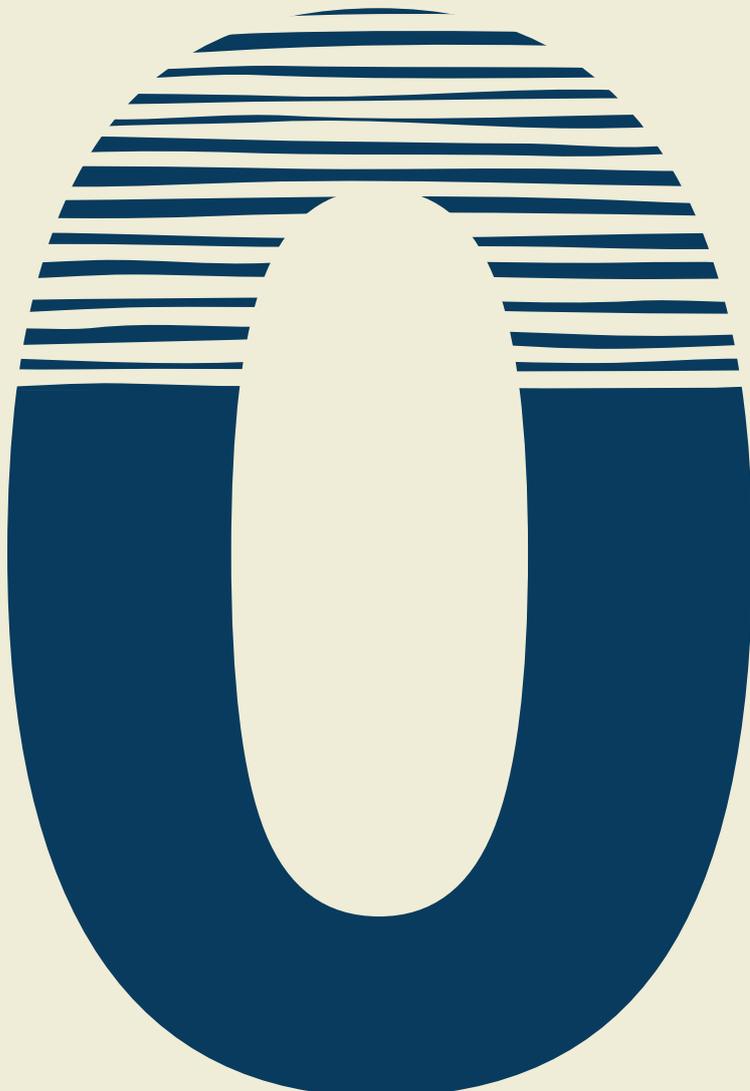
Elle participe à la promotion et à l'accompagnement de ses membres dans l'appropriation des dispositifs européens d'engagement volontaire et solidaire à l'international notamment le Corps européen de solidarité, et encourage, en lien avec le ministère en charge des Affaires étrangères, le développement des dispositifs européens de solidarité. Le GIP évalue, à travers des études, l'impact et l'utilité sociale du volontariat comme levier de développement et son apport pour les priorités thématiques et géographiques de la politique de coopération de l'Etat. Elle en assure la capitalisation et la bonne appropriation par l'ensemble de ses membres et de ses partenaires (AFD, ED, UE, autres OI et notamment en matière de francophonie, en lien avec l'OIF).

2.3 Assurer une meilleure valorisation du volontariat

France Volontaires assure la valorisation de l'engagement citoyen, y compris au sein même des institutions publiques. En développant des partenariats avec les organismes compétents en France (Pôle emploi, OFII, organisations patronales, Régions, etc.), le GIP assure la reconnaissance des expériences de volontariat et la valorisation des compétences acquises lors des missions (y compris en identifiant les moyens de développer des dispositifs de certification). Le GIP favorise la poursuite des engagements citoyens à l'issue des missions, notamment grâce aux réseaux d'anciens volontaires. De la même manière, France Volontaires favorise la réinsertion professionnelle des volontaires de réciprocité, et valorise les compétences acquises au bénéfice des pays partenaires (OFII, agences locales de l'emploi, partenaires...).



OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS



Concertation / coordination / Innovation

- 1.1** Mettre en place des espaces formalisés et réguliers pour renforcer la concertation et la coopération des membres au sein de la plateforme
- 1.2** Accroître la coordination entre l'ensemble des acteurs du VIES en France et à l'international, en élargissant à de nouveaux membres, pour favoriser une meilleure cohérence dans la programmation et l'impact des missions, et pour une meilleure prise en compte des besoins des partenaires locaux
- 1.3** Renforcer la coordination avec les postes diplomatiques et les opérateurs français, avec une participation des Espaces volontariats aux conseils locaux du développement, pour une meilleure prise en compte du volontariat international dans les projets et politiques publiques de coopération bilatérale et régionale, ainsi qu'en appui aux agences nationales
- 1.4** Promouvoir un volontariat responsable et de qualité en renforçant le cadre commun de référence, et accompagner les nouvelles formes de volontariat international en cohérence avec ce cadre de qualité défini avec les membres (y compris en accueillant de nouveaux membres au sein de FV)
- 1.5.1** Définir une stratégie pluriannuelle des implantations des Espaces Volontariats et des antennes et capacité d'adaptation aux enjeux du volontariat
- 1.5.2** Renforcer la cohérence des missions d'appui et de service rendus aux acteurs par le Réseau de France Volontaires en France et à l'international

Action extérieure des collectivités territoriales

- 1.6** Renforcer la contribution de France Volontaires et du volontariat en général à l'action extérieure des collectivités locales
- 1.7** Amplifier le soutien aux Outre-Mer à travers le développement des programmes de volontariat internationaux

Communication / visibilité

- 2.1** Positionner France Volontaires comme la référence numérique de l'écosystème du VIES, dans toutes ses dimensions, pour assurer la sensibilisation de tous et toutes aux dispositifs de volontariat à l'international. La plateforme de référence vise notamment à héberger les missions de volontariat des acteurs du secteur, les appels à projets dédiés, ainsi que les guides et les ressources associés. La plateforme valorise et fait connaître l'action des membres de FV et de ses partenaires
- 2.2** Développer les campagnes de France Volontaires à destination du grand public, notamment via les réseaux sociaux, et toucher tous les citoyens en capacité de s'engager à l'international, quel que soit leur âge

Valorisation / reconnaissance

- 2.3** Développer les moyens de mesurer et qualifier les compétences acquises par l'intermédiaire du volontariat, assurer le suivi des volontaires à leur retour de mission (y compris par la voie de réseaux d'anciens volontaires) et accompagner leur insertion dans l'emploi
- 2.4** Favoriser la prise en compte du VIES dans les politiques publiques nationales et dans les cadres internationaux
- 2.5** Déployer une politique des données, de production d'études et de capitalisation pour renforcer la mesure de l'impact du volontariat et éclairer la situation du secteur et ses évolutions



Approche programmes

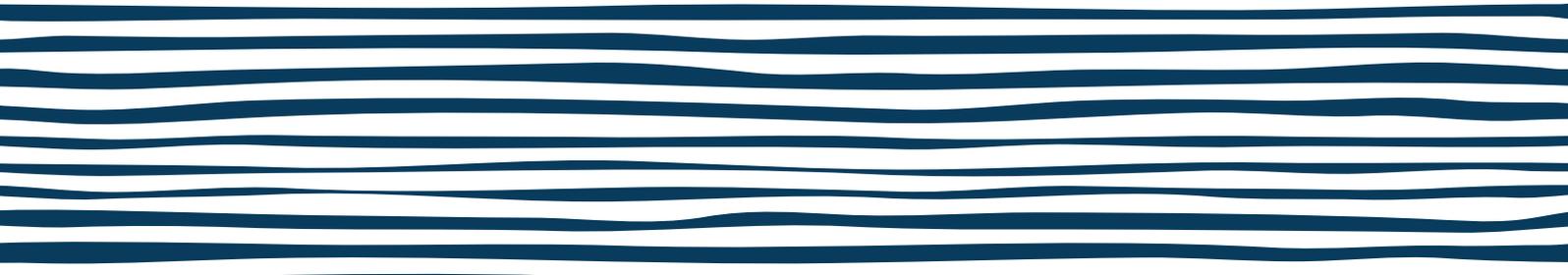
- 3.1** Développer des programmes stratégiques en cohérence avec les axes prioritaires définis par le MEAE auxquels adosser la mission d'envoi de France Volontaires
- 3.2** Associer les membres dans le cadre de la mise en œuvre des programmes
- 3.3** Développer une fonction d'appui dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets multi-acteurs mobilisant des volontaires

Volontariat National / Réciprocité

- 3.4** Renforcer les dynamiques d'engagement dans les pays partenaires en soutenant le développement du volontariat national et son adhésion au principe de réciprocité

Évaluation

- 3.5** Systématiser des démarches d'évaluation lors de la définition des programmes, pour mieux mesurer leur impact et généraliser des modèles transférables pour améliorer les pratiques des acteurs du volontariat



Transformation statutaire

- 4.1 Transformer l'association France Volontaires en Groupement d'Intérêt Public (GIP), avec une gouvernance inclusive de toutes les parties prenantes

Efficacité / efficience/ redevabilité

- 4.2 Adapter le dimensionnement et l'organisation des ressources humaines aux missions et objectifs assignés à France Volontaires
- 4.3 Adapter le cadre social au contexte et aux enjeux de France Volontaires tout en veillant à la qualité du climat social
- 4.4 Renforcer l'efficacité, l'efficience et le pilotage de France Volontaires en matière de gestion administrative et financière (comptabilité analytique, contrôle de gestion...) afin d'améliorer la capacité de France Volontaires à rendre compte au MEAE et aux différentes parties prenantes

Modèle économique

- 4.5 Diversifier les sources de financement afin de réduire le niveau de dépendance de France Volontaires aux subventions de fonctionnement et subventions d'intervention de la DGM-CIV
- 4.6 Réduire les coûts immobiliers au siège (optimiser et réaménager l'espace de travail)

Responsabilité Sociétale

- 4.7 Développer une politique de responsabilité sociétale en mettant l'accent sur les questions de genre comme enjeu fort et transversal

**MISE EN ŒUVRE
ET SUIVI DU CONTRAT
D'OBJECTIFS ET
DE PERFORMANCE**



Pour assurer la mise en œuvre des objectifs fixés par le présent contrat, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et France Volontaires s'appuient sur un comité de pilotage composé de représentants des deux organisations. Des représentants de l'administration de tutelle (DGM/CIV, DGM/DPO, DAF, DEV et DAECT) et de France Volontaires (équipe opérationnelle), seront ainsi chargés de suivre l'exécution de ce contrat.

1 - Suivi annuel

Le présent contrat fait l'objet d'un suivi régulier à l'occasion des réunions du comité de pilotage et d'un dialogue de gestion notamment lors des réunions des instances de France Volontaires, et de réunions de bilan régulières avec la direction de chacun des pôles.

Une fois par an, France Volontaires présente au comité de pilotage avant la fin du mois de mars un rapport sur la réalisation des objectifs et des indicateurs du contrat, des mesures à mettre en œuvre pour remplir ces objectifs et, le cas échéant, des propositions d'actualisation des cibles. Le rapport sur la réalisation des objectifs et des indicateurs comprend une partie chiffrée relative à l'atteinte des cibles ainsi qu'une synthèse qualitative fournissant des éléments d'explication en cas d'atteinte/non-atteinte, d'atteinte partielle ou de dépassement des cibles.

2 - Évaluations

Une évaluation du contrat d'objectifs et de performance sera menée au cours de la dernière année de son application, sur la base des travaux intermédiaires réalisés par le comité de pilotage tout au long de sa mise en œuvre. Le cas échéant, un projet de renouvellement du contrat tenant compte de cette évaluation sera proposé.

Par ailleurs, en application des conclusions du rapport d'audit de la Cour des Comptes, remis à France Volontaires en 2021, une inspection conjointe sera sollicitée auprès de l'Inspection Générale des Affaires Etrangères et de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche, sous réserve de la pleine acceptation des corps concernés. Cette mission d'inspection aura pour vocation d'étudier la poursuite des synergies et de la coordination entre le GIP France Volontaires et l'Agence du Service Civique, voire d'étudier les freins et opportunités à une éventuelle intégration du GIP France Volontaires au sein de l'Agence du Service Civique. La mission devra être sollicitée et organisée pour présenter ses conclusions avant l'échéance du présent contrat.



3 - Dispositif d'ajustement

Ce contrat peut faire l'objet d'avenants spécifiques portant sur les orientations et les moyens d'action de France Volontaires. En cas de modification des missions confiées à l'association de nature à affecter de façon substantielle l'économie du contrat, qu'elle soit sollicitée par l'une ou l'autre des parties, celle-ci pourra demander la résiliation dudit contrat ou sa révision par avenant. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères se réserve le droit de donner suite aux demandes adressées en ce sens par France Volontaires. Le Comité Directeur en est alors obligatoirement saisi.

4 - Lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels

Conformément aux mesures de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels dans le secteur de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'organisation s'engage à se doter de tous les moyens nécessaires pour lutter avec fermeté contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Elle s'engage à mettre en œuvre des mécanismes de prévention, de suivi et de réaction efficaces. L'organisation informera du contenu du présent article les partenaires locaux qui mettent en œuvre les activités directement auprès des bénéficiaires. Elle dédiera à ce sujet un temps dédié lors de la formation au départ des volontaires.

5 - Durée du contrat d'objectifs et de performance

Le présent contrat entre en vigueur le 1er janvier 2022 et a fait l'objet de l'approbation à l'unanimité du comité directeur de France Volontaires du 3 février 2022. Il prend fin au plus tard le 31 décembre 2024.

Fait à Paris, le

Michel Miraillet

en double original

Jacques Godfrain

**Directeur Général de la
Mondialisation, de la Culture, de
l'Enseignement et du Développement
international**

Président de France Volontaires





**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**FRANCE
VOLONTAIRES**
Echanges et solidarité internationale